L'arrestation du tueur de femmes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'arrestation

Dans la soirée d'hier nous avons reçu la dépêche suivante :

Marseille, 29. — **M. Grisoni, chef de la Sûreté de Marseille, vient d'être avisé par le chef de la Sûreté d'Alger, de l'arrestation de Pierre Rey, alias Prat Jérôme et Gaillard le Landru Marseillais.**

Des aveux

Peu après nous avons reçu la dépêche ci-après :

Marseille, 29. — **Arrêté à Alger après sa descente du paquebot « Gouverneur général Cambon » venant de Port Vendres, Rey a été immédiatement conduit à la Sûreté où il a subi un interrogatoire. Il a fait des aveux et a reconnu qu'il est bien l'individu recherché par la Sûreté marseillaise. Il va prochainement être ramené à Marseille.**

De l'argent... Une montre de dame...

Voici le texte du télégramme reçu du chef de la Sûreté d'Alger, par M. Grisoni, chef de la Sûreté de Marseille :

Nous vous informons de l'arrestation à Alger, par trois inspecteurs de la Sûreté, de Pierre Rey, s'étant dit Jérôme Prat, recherché par la Sûreté de Marseille, pour assassinat, arrivé le matin même de Port Vendres à bord du paquebot « Gouverneur général Cambon » sous le nom d'Etienne Morel. Il a été trouvé en possession de 3.000 francs en billets, de 40 pièces divisionnaires en argent françaises et étrangères, d'une montre de dame en or avec chaîne, d'un bulletin de dépôt de corbeilles d'osier et d'un chèque sur la banque de la Compagnie Algérienne de Marseille se montant à 21.000 francs, à l'ordre de L. C. Ebel, signé par procuration à Gaillard ».

NATALIS DUMEZ A ETE DE NOUVEAU INTERROGE

Natalis Dumez, le maire escroc de Bailleul, a été extrait de la prison, hier matin, pour répondre à quelques questions du magistrat instructeur, M. Delattre, qui a voulu connaître des détails sur la gérance de l'ex-maire, à la Coopérative des Eglises dévastées de Bailleul.

« Je n'ai pas agi comme maire, s'est contenté de répondre Dumez, mais simplement comme président de la Coopérative ».

L'interrogatoire a été très court. Dumez ne faisant que confirmer certains points de l'instruction.

M. Reveillon, entrepreneur à Coudekerque-Branche a adressé une plainte à M. Delattre. Elle lui fait connaître qu'il a perdu une somme de 297.000 francs, par suite des malversations de Dumez.

ETMA T.S.F
11 Rue St Pierre St Paul. LILLE
CATALOGUE FRANCO 1.50 en timbres-poste

Lampes **PHILIPS, RADIOTECHNIQUE, FOTOS, RADIO CLUB MICRO** à 22 fr.50 : 200 Haut-Parleurs des meilleures marques toujours en magasin. — **EBONITE** moirée, marbrée, damier et unie et **BAKELINE.**

DEPOTS : à **LA MADELEINE**, 46, r. Fontaine.
— à **TOURCOING**, 79, rue du Haze.

Après la loterie de la Presse du Nord

La veine de nos lecteurs

C'est encore un de nos lecteurs de Barlin qui, détenteur du billet N° 9.573 de la série 79, a gagné une chambre à coucher.

Le billet a été vendu par notre vendeur, M. Louis Quicampoix, du dépôt d'Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).

⁂

D'autre part, les lots que voici ont été attribués comme suit :

Le portefeuille d'une valeur de 20.000 fr. a été gagné, avec le N° 5.094 de la série 79, par M. Fernand Duthoit, âgé de 60 ans, garçon de bureau à l'usine de Fives, demeurant 15, rue du Cirque, à Lille.

La motocyclette a été gagnée avec le numéro 5.509 de la série 93, par M. Florent Depoorter, demeurant rue Neuve, à Tourcoing.

Le poste de T. S. F. à 6 lampes a été gagné, avec le N° 8.333 de la série 57, par M. Henri Polanchier, marchand de journaux, demeurant rue de Croix, à Roubaix.

Le salon a été gagné avec le N° 8.322 de la série 51, par M. Dubois, charcutier, à Denain.

Le voyage à Paris a été gagné, avec le N° 4.933 de la série 95, par M. Descamps-Peckx, demeurant 53, rue Nain, à Roubaix.

Le voyage à la mer a été gagné, avec le N° 4.321 de la série 80, par M. Emile Vossart, concierge à l'imprimerie Desclée, 41, rue du Metz, à Lille.

Le dictionnaire Larousse a été gagné avec le N° 3.387 de la série 8, par M. André Vandenbroucke, demeurant à Houplines, 8, rue Molière.

La salle à manger a été gagnée, avec le N° 4.393 de la série 1, par M. Augustin Foratier, demeurant 42, rue Colombie, à Bruay-en-Artois.

LA SOUSCRIPTION DES MUTILES DES YEUX

Les personnes qui se sont intéressées à l'œuvre des Mutilés des Yeux sont informées que la liste du tirage de la souscription paraîtra le 1er juillet prochain.

On trouvera cette liste chez les dépositaires de billets ainsi qu'au bureau de la Fédération, 1, rue de la Réale, Paris (1er).

Les grandes lignes du nouveau statut de la radiodiffusion

On sait que le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi établissant le nouveau statut de la radiodiffusion.

Ce projet comprend quatre titres principaux. Le titre premier règle le statut des postes d'émission. *Il pose en principe que les postes d'émission seront établis et exploités sous son contrôle. La moitié au moins des postes établis le seront par l'Etat. Les postes concédés ne pourront jamais l'être pour plus de dix ans*, la durée de concession normale étant de cinq ans. L'Etat aura la faculté de racheter à expiration de ce terme les concessions qui auraient été faites pour une plus longue durée.

Le texte du projet prévoit en outre que *les concessions peuvent être délivrées en particulier à des sociétés anonymes dont la constitution sera provoquée par les départements, les communes, les Chambres de commerce et les les Chambres d'agriculture.* Cette dernière disposition a été prise en vue de favoriser le développement de l'activité régionale.

La loi fixe également les règles de police des transmissions, propagande politique, etc...

UN OFFICE NATIONAL DE LA RADIO

Le titre II crée *un Office national de la radiodiffusion*, office rattaché au ministère de l'Intérieur, ce département étant doué d'attributions administratives étendues à tout le territoire et les attributions de l'Office en faisant un organe d'administration générale.

L'Office national de la radiodiffusion comprend un directeur et un Conseil supérieur *où sont représentées toutes les administrations et toutes les organisations publiques ou privées qui s'intéressent à la radiodiffusion.*

L'Office est essentiellement chargé de coordonner l'action des postes d'émission, notamment en posant des règles de composition des programmes et relayage entre les postes d'émission.

SES RESSOURCES

Les ressources de l'Office consistent : 1° *dans le produit d'une taxe annuelle sur les appareils de réception dont le taux varie de 10 à 30 francs*, 2° *dans le produit d'une taxe sur le prix de vente des lampes dont le tax est fixé à 4 % ; 3° dans le produit d'un prélèvement sur les recettes de publicité des postes d'émission, taxe dont le taux ne peut être inférieur à 20 % ; 4. dans la participation de l'Office aux bénéfices des postes privés* dans des conditions qui seront fixées au cahier des charges ; 5° dans le produit des subventions, dons, legs, etc... qui pourront être alloués à l'Office. Il convient de souligner en ce qui concerne le produit de la taxe sur les appareils que *la moitié des ressources ainsi obtenues est répartie entre les postes d'émission en tenant* compte du nombre des postes de réception installés dans la circonscription. En ce qui concerne la taxe sur le prix de vente des lampes, une première attribution est faite au budget annexe des P. T. T. en tenant compte de l'importance du réseau d'Etat par rapport à l'ensemble du réseau. Pour le surplus, l'Office est maître de la gestion de ses ressouces.

Le titre III est consacré au mode d'assiette et de perception des différentes taxes. Enfin le titre IV indique que le statut des postes privés autres que les postes ressortant à la radiodiffusion proprement dite sera réglé par des décrets spéciaux.

Les grandes réunions mutualistes des 30 juin et 1er juillet à Saint-Omer

Nous publions, ci-après, les grandes lignes des fêtes organisées à Saint-Omer, les 30 juin et 1er juillet prochains, à l'occasion du premier Congrès régional de la Mutualité du Nord et du Pas-de-Calais, qui sera présidé par M. Loucheur, ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

Samedi 30 juin. — A 14 heures, à l'Hôtel de Ville, assemblée générale de la Fédération départementale mutualiste du Pas-de-Calais.

A 15 heures, ouverture du Congrès par M. Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité et de la Prévoyance sociale au ministère du Travail ; A 20 h. 30, Grand' Place, concert par l'Harmonie municipale.

Dimanche 1er juillet. — De 8 h. à 10 h. 30, à la gare, réception des Sociétés et des délégations.

A 11 heures, à la gare, réception officielle de M. Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et de MM. Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité, et Georges Petit, président de la Fédération Nationale Français. Défilé du cortège par les rues François-Ringot, place du Vainquai, rues Faidherbe, Pierre-Butay, Robert-de-Frison, de Dunkerque et Grande-Place.

A 11 heures 10, à l'Hôtel de Ville, réception des autorités par la municipalité de Saint-Omer ; A 11 heures 30, au Théâtre municipal, séance solennelle du Congrès ; A 13 heures, grand banquet par souscription à la caserne de la Barre. Pendant le banquet, concert par la section symphonique de l'Ecole nationale de musique.

A 14 heures 45, sur l'Esplanade, rassemblement des Sociétés ; A 15 heures 15, défilé par les rues du 8e de Ligne, Grande-Place, de Dunkerque, de Valbelle, Carnot, place Victor-Hugo, Louis-Martel et Grande-Place.

A 16 heures, sur la Grande-Place, exécution du Chant Mutualiste par les Orphéonistes de Saint-Omer et l'Harmonie Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats et Alliés de Roubaix ; A 17 heures 30, à l'Hôtel de Ville, tirage des primes ; De 18 à 19 h., au Jardin public, grand concert par l'Harmonie Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats français et alliés de Roubaix, sous la direction de M. Cappelle.

A 21 heures 30, place Alexandre-Ribot, grand bal populaire par l'Harmonie municipale ; illuminations électriques.

AMIENS VA FETER LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE CH. TELLIER « LE PERE DU FROID »

Le centenaire de la naissance de Charles Tellier, Amiénois, inventeur de l'industrie frigorifique, surnommée le « père du froid », va être célébré prochainement à Amiens où Tellier naquit le 29 juin 1828.

Chocolat "Corona"
DELESPAUL-HAVEZ
le plus nourrissant et le plus demandé pour le goûter des Enfants

UNE VIEILLE RENTIERE ASSASSINEE CHEZ ELLE

Mme veuve Bouju, née Pauline Couhiès, âgée de 7 ans, vivait de modestes rentes, dans une maison isolée, à douze cents mètres environ de Nogent-le-Rotrou, au lieu dit le « Bois-de-l'Aumône ». Depuis la mort de son mari, elle ne cultivait plus son bien. Grande et sèche, très alerte, elle se contentait de surveiller sa basse-cour. Son fils, qui habite Saint-Germain-des-Grois, dans l'Orne, avait invité un ami, M. Gros, demeurant rue de Sully, à Nogent-le-Rotrou, de venir chaque jour aux nouvelles et celui-ci n'y manquait pas.

Lorsque M. Gros arriva, hier soir, vers 18 heures, il aperçut Mme Bouju assise devant la fenêtre de sa cuisine accoudée à une table. Il appela. Point de réponse. Aucun geste. Il s'approcha alors. La pauvre femme avait le visage en sang. Le fichu qu'elle portait sur la tête était horriblement maculé.

Après avoir averti les voisins, dont le plus proche habite à une centaine de mètres de la maison, il s'en fut prévenir la gendarmerie de Nogent-le-Rotrou. En hâte, on transporta Mme Bouju à l'hôpital, où elle expira sans avoir recouvré une parole. L'autopsie pratiquée dans la journée démontre qu'elle avait été frappée à la tête par un objet dont il a été impossible de déterminer la nature. Le crâne avait été fracturé en trois endroits.

4 PERSONNES BRULEES GRIEVEMENT DANS UN INCENDIE A PARIS

A la suite de l'explosion d'un bidon de dix litres d'essence s'est déclaré, vendredi matin, dans un hôtel de la rue des Saints-Pères, un incendie qui a pris rapidement de sérieuses proportions. Quatre personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Une proposition de M. Delcourt député du Nord, sur les convocations de réservistes

M. P. DELCOURT, député du Nord, a déposé, au nom du Groupe Socialiste, une proposition de résolution demandant au Ministre de la Guerre, si les périodes de réserve contre lesquelles s'oppose le député du Nord, sont néanmoins maintenues, de reporter celles-ci en décembre et en janvier pour les cultivateurs. Il estime qu'il serait inadmissible de retenir les réservistes agriculteurs à la caserne, précisément à l'époque des semailles.

La fin du débat de politique générale à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'orateur reconnaît qu'il y a en Alsace et en Lorraine des hommes, excellents Français, socialistes et radicaux-socialistes, qui demandent l'Ecole laïque, mais l'immense majorité catholique et protestante répugne violemment à cette transformation. Il y a, d'autre part, plusieurs générations d'Alsaciens qui ne parlent qu'une langue et qui, par cela même, peuvent être plus aisément trompés ; il appartient à leurs concitoyens de les éclairer.

« Mais, ajoute-t-il, que de Paris nous ayons l'air de vouloir imposer une réforme ou une autre, ce serait une faute que je suis résolu à tout faire pour empêcher ».

Le Président du Conseil rappelle enfin toutes les preuves d'attachement que l'Alsace a prodiguées à la France. « Sa fidélité émouvante, ajoute-t-il, mérite bien qu'on la traite avec délicatesse et qu'on ne bouleverse pas brutalement ses habitudes. » (Applu)

Faisant allusion au procès de Colmar, M. Poincaré dit que tant que la Cour de cassation ne se sera pas prononcée, le Gouvernement a pour devoir de garder le silence le plus complet.

Les droits et les devoirs des fonctionnaires

Parlant des droits et des devoirs des fonctionnaires, le Président du Conseil assure qu'il n'est jamais entré dans l'esprit du Gouvernement d'interdire aux fonctionnaires d'user du droit d'association, mais *il ne peut pas tolérer qu'ils se mettent au-dessus de l'Etat lui-même et qu'ils se servent de leurs fonctions pour tenter d'imposer leurs conceptions.*

L'orateur entreprend alors de donner à la Chambre l'idée de la façon dont certains fonctionnaires comprennent leurs droits et leurs devoirs. « Il faut choisir, conclut-il. » La Chambre, si elle lui accorde la confiance, doit dire avec lui que quantité de fonctionnaires qui s'insurgent contre le Gouvernement s'insurgent contre les représentants du pays. *Le Gouvernement a préparé un projet qui fixera les droits et les devoirs des fonctionnaires et il demandera le vote en engageant sa responsabilité.*

Conclusion

Abordant enfin la question des ressources pour les réformes sociales, M. Poincaré exprime l'avis que ces ressources ne pourront être acquises que par un équilibre budgétaire certain et des plus values croissantes. « *La situation présente*, conclut-il, *exige la stabilité ministérielle après la stabilité monétaire. Nous nous présentons avec des idées, des projets et des actes. C'est à vous de nous juger sans retard. Epargnez au pays l'incertitude et les dangers d'une instabilité ministérielle.* (Vifs appl.)

Après une suspension de séance, M. Emile Borel attire l'attention sur les dangers de la campagne qui est menée en faveur des porteurs de valeurs d'Etat qui se trouvent plus ou moins lésés par la réforme monétaire.

M. Piquemal fait ensuite une critique véhémente des déclarations du Président du Conseil sur les droits des fonctionnaires.

Deux ordres du jour

Puis le Président donne lecture de deux ordres du jour. Le 1er de M. Vincent-Auriol et de ses collègues socialistes **reprochant à la déclaration ministérielle de ne prévoir aucune réforme sociale hardie.** Le 2e de MM. Daniélou et Sibille ainsi conçu : **La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour réaliser son programme dans la concorde républicaine, repoussant toute addition passe à l'ordre du jour.**

M. Daniélou, au nom du groupe de la gauche radicale, commente son ordre du jour et fait appel à l'esprit de conciliation et d'union.

M. Grumbach ne comprend pas pourquoi le Président du Conseil a cru devoir dans sa déclaration, faire des promesses à l'Alsace qui peuvent mécontenter les Alsaciens-mêmes.

Il craint que l'attitude du Gouvernement ne soit interprétée comme une faiblesse et un encouragement.

La déclaration du parti radical-socialiste

M. Daladier lit ensuite la déclaration du parti radical-socialiste dans laquelle il est dit notamment : « Le Parti radical socialiste prend acte des satisfactions données à la démocratie par les projets de justice fiscale, de réforme sociale et d'affirmation de laïcité. Il votera donc l'ordre du jour de confiance, mais il opposera ses théories à celles des autres partis et le fait de voter la confiance à un Gouvernement n'implique pas l'accord sur tous les points avec ce Gouvernement.

Il met au-dessus de tout, l'intérêt supérieur du pays. La majorité qui va se former est donc constituée par des circonstances provisoires ». (exclam.)

Puis M. Franklin-Bouillon monte à la tribune. Il dit notamment que ce n'est pas une majorité transitoire qui doit soutenir aujourd'hui le Gouvernement, c'est un engagement solennel qui sera pris de soutenir le Gouvernement dans les graves moments qu'il va traverser.

M. Viollette tient à préciser que l'Union Nationale ne doit pas être la confusion Nationale.

M. Vincent-Auriol déclare que le parti socialiste votera pour son propre programme et contre l'union nationale.

Vote de l'ordre du jour de confiance

Enfin M. Fernand Bouisson met aux voix la priorité de l'ordre du jour Vincent-Auriol contre lequelle le Gouvernement pose la question de confiance. La priorité est repoussée par 460 voix contre 120. Puis **l'ordre du jour de confiance de MM. Daniélou et Sibille est voté par 455 voix contre 126** et la séance est levée.

La Chambre a voté le cahier de crédits

Au cours de sa séance d'hier matin, la Chambre a terminé la discussion du cahier de crédits sur l'exercice 1927. On repoussa, notamment, par 415 voix contre 163, une proposition de M. RENAUDEL supprimant les crédits relatifs au Maroc.

Dans le budget de l'Instruction publique, sur le chapitre 109 (Remises universitaires), M. CADOT se plaignit des lenteurs dans l'attribution des subventions aux constructions scolaires. Il dit *que la situation est grave dans les pays surpeuplés, tels que le Pas-de-Calais.* M. POINCARE répondit que les crédits avaient été supprimés parce qu'on n'a pas pu les employer. Les services des constructions scolaires au ministère étaient mal dirigés. Aussi, le fonctionnaire responsable a été remplacé et le service réorganisé. Du reste, le crédit nécessaire sur les exercices clos est ouvert.

Dans le budget des Travaux publics, M. EVRARD souhaita que bientôt les indemnités dues depuis deux ans pour travaux supplémentaires à certains ouvriers et employés de la navigation fussent payées. Il demanda ensuite l'unification des formalités pour les mandataires d'héritiers de dommages de guerre.

A l'article 20, M. Marchandeau fit adopter *un amendement tendant à faciliter aux sinistrés la négociation immédiate de leurs titres.*

M. DELCOURT éleva ensuite une protestation contre l'abaissement du taux de capitalisation des titres d'annuités, prévus par la loi de février 1926, taux qui tomberait de 6 à 5 %.

M. DELCOURT annonça qu'il demanderait à la rentrée, que soit envisagée une conversion de tous ces titres en un titre unique, négociable. Mais dans l'attente de l'application de telles mesures, il s'associa à l'amendement de M. Marchandeau.

M. GONIAUX intervient en faveur du règlement des entrepreneurs qui ont effectué des travaux en 1921, 1922, 1923.

Puis, répondant à M. MASSON., M. Poincaré déclara *qu'il espérait apporter aux vieillards des satisfactions dans le budget de 1929 en ce qui concerne le taux de l'assistance.*

Les derniers articles furent adoptés ainsi que l'ensemble par 480 voix contre 116. La rétroactivité de six mois réclamée pour les fonctionnaires n'a pas été adoptée.

L'assassinat de la "plongeuse" lilloise

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Continuant son récit Mme B... nous dit : « Rentrée chez moi, ma fille me posa cette question : « Qui est-ce qui a été assassiné ? Au nom que je prononçai, elle poussa un cri qui fut suivi d'une conversation animée avec son mari.

« J'appris quand Philomène me parla du crime, qu'elle s'était rappelée que les manches du maillot rayé bleu et blanc qu'avait enlevé son mari en rentrant étaient tachées de sang

« C'est alors qu'elle dit à Vanden Abeele : « Dis ; C'est toi qui a tué Jeanne Ponseele ». Mon gendre lui répliqua alors : « Oui, c'est moi qui ai fait le coup ; comme ça tu ne seras plus jalouse ».

« C'est à la suite de cette affaire que ma fille tomba malade ; elle était toujours craintive et dès qu'on frappait à la porte, elle sursautait.

« Quant aux vêtements tachés de sang que j'ai retrouvés, je crois que Vanden Abeele ignorait qu'ils existaient encore. Il supposait plutôt que sa femme les avait fait disparaître ».

Mme B... nous relate alors toutes les misères que son gendre fit supporter à sa femme et à elle-même. A noter que certain jour, en Décembre 1925, il se rendit en Alsace où se trouvait sa belle-mère afin de lui soutirer l'argent qu'elle avait en sa possession.

Deux personnes gênaient Vanden Abeele

On nous rapporte que Vanden Abeele, quelque temps avant la mort de sa femme, aurait prononcé des paroles compromettantes pour lui. Il aurait dit en effet, en parlant de son épouse et de sa belle-mère : « Ah ! si elles pouvaient cr... toutes les deux... A moi la jeunesse ! »

Pour quelles raisons désirait-il se débarrasser des deux femmes ? Est-ce de peur que l'une d'elle parlât ?

Pourquoi Vanden Abeele aurait tué sa maîtresse ?

Pour quelles raisons, Vanden Abeele se serait débarrassé de Jeanne Ponseele en la tuant ?

On sait que Philomène Vanden Abeele était au courant des infidélités de son mari et que bien souvent des scènes surgissaient entre les deux époux à ce sujet.

Il se peut donc, que Vanden Abeele, voulant avoir la paix dans son ménage aurait décidé de rompre avec sa maîtresse. Une discussion avec elle aurait suivi, puis le drame se serait déroulé.

Vanden Abeele est-il à St-Malo ?

Dans la journée d'hier l'Agence Havas nous a communiqué la dépêche suivante :

« *Un nommé Henri Vanden Abeele est actuellement détenu à la prison de Saint-Malo, pour vols de vêtements dans un établissement de cette ville, où il était employé comme garçon de café.*

« *La Police se demande si elle ne se trouve pas en présence du meurtrier de Jeanne Ponseele, tuée à Lille il y a cinq ans. Le meurtrier dont le signalement correspond à celui de Vanden Abeele était alors garçon de café à Lille, et avait disparu au lendemain du crime. Le Parquet a ordonné la vérification de l'état civil de Vanden Abeele* »

On nous informe dans la soirée qu'il ne s'agirait que d'un homonyme.

En outre, il se confirme que l'individu qui s'est embarqué le 26 juin à Bordeaux, à destination de Dakar est bien Henri Vanden Abeele ; il n'y a aucun doute sur son état civil à moins qu'il ne s'agisse d'un homme qui voyage sous le nom de l'assassin présumé. G. D.

La réouverture des débits de boissons fermés par décision de justice

Dans son audience du 29 Juin, le tribunal du Nord, section de Lille, a rendu son jugement concernant les poursuites intentées par le Parquet de Lille, pour la soi-disant réouverture, avec une nouvelle licence, d'établissements fermés en vertu de l'application de l'article 10 de la loi du 1er Juillet 1917.

Faisant sienne, la jurisprudence découlant de l'arrêt de cassation du 23 décembre 1927, malgré la bonne foi indiscutable des prévenus qui justifiaient des autorisations émanent des contributions indirectes et de la Mairie, le tribunal a admis que le transfert d'une licence, nouvellement acquise dans un établissement fermé par autorité de justice, était assimilable à l'ouverture d'un débit sans autorisation préalable, délit tombant sous l'application des articles 10 et 12 de la loi du 9 novembre 1915.

En conséquence, malgré les plaidoiries des avocats Mes Fernand Lefèvre et Maurice Olivier, qui plaidaient l'absence d'intention frauduleuse de la part de leurs clients, le tribunal a condamné la femme V., cabaretière, rue de Tournai, à Lille, à 200 francs d'amende et M. B..., rue Saint-Genois, à Lille à 100 fr.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UNE CURIEUSE AFFAIRE DE CHEQUES SANS PROVISION

M. Pierre Lecocq, demeurant 198, rue de Lille, à La Madeleine, avait porté plainte contre M. Alfred Weinberger, antiquaire, à Paris 117, Boulevard Malesherbes, pour émission de chèque sans provision.

Voici ce qui s'était passé :

M. Lecocq possédait un tableau de maître dont il désirait se défaire. Il s'en fut à Paris, offrit la toile à un antiquaire de la rue de l'Echelle, M. François Kleinberger.

Ce dernier après voir examiné la peinture proposa 35.000 francs comme prix d'achat. M. Lecocq estimant la somme dérisoire ramena son tableau chez lui.

A quelque temps de là, il recevait en son domicile de La Madeleine, la visite de M. Weinberger qui au nom de M. Kleinberger venait lui offrir d'acheter sa toile 100.000 fr.

M. Lecocq accepta et le représentant de M. Weinberger lui remit deux chèques de 50.000 francs chaque payables dans une banque parisienne.

Mais lorsqu'il voulut en toucher le montant M. Lecocq eut la surprise d'apprendre que le signataire de l'effet ne possédait pas de provision dans l'établissement financier.

C'est alors qu'il porta plainte.

En première instance, M. Weinberger allégua que le tableau n'avait point la valeur d'achat qu'il lui avait tout d'abord prêtée ; qu'il avait alors prié M. Lecocq de le reprendre et que sur son refus il avait retiré ses fonds de la banque.

Le tribunal admit ces explications et M. Weinberger fut acquitté.

Sur appel du Parquet et de la Partie civile, l'affaire est venue hier vendredi devant la Chambre des appels correctionnels.

Après plaidoires de Me Gautrat, de Paris, pour le prévenu et de Me de Lauwereyns pour le plaignant, la Cour a renvoyé à huitaine pour l'arrêt. R. J.

Les Véhicules Utilitaires
Peugeot
Voir en Dernière Page

LORD TERRINGTON CONDAMNE A QUATRE ANS DE TRAVAUX FORCES

On mande de Londres : **Lord Terrington a été condamné à 4 ans de travaux forcés pour manœuvres frauduleuses.**

Roubaix

BUREAUX . 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-61). — DEPOT DE VENTE . 78, Grande Rue.

Il voulait mourir à tout prix

Nous avons relaté hier, qu'un nommé Arthur Tavernier, ouvrier tisserand, s'était jeté dans la mare qui entoure la Ferme de l'Espierre et s'était noyé. D'après l'enquête ouverte par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, il résulte que M. Arthur Tavernier, habite rue Pierre-de-Roubaix depuis le 27 juillet 1927 et non chez son frère, rue du Pré-Vert, à Lys-lez-Lannoy.

Arthur Tavernier ne travaillait plus régulièrement depuis quelque temps. Jeudi matin, il avait déjà tenté de se pendre avec une corde attachée à une solive du plafond, mais la corde s'était rompue. C'est à la suite de cette première tentative de suicide qu'Arthur Tavernier, décidé à en finir, sortit de chez lui et alla se jeter dans la mare de la Ferme de l'Espierre, où il fut retié quelques instants plus tard. Malheureusement, la mort avait déjà fait son œuvre.

Pour sa vente annuelle de SOLDES, **Boucau** a sacrifié toutes ses fins de séries, 5, r. P.-Motte, Rx

VOL AU VESTIAIRE

Hier matin, M. Montaigne Charles, âgé de 18 ans, homme de peine, demeurant 104, rue de l'Alma, a porté plainte devant M. André, commissaire de police du 1er arrondissement. M. Charles Montaigne déclara qu'on lui avait subtilisé son portefeuille, contenant la somme de 150 fr., représentant le montant de sa semaine. Ce portefeuille se trouvait dans la poche intérieure de son vêtement, qu'il avait déposé à l'usine Wibaux-Florin, rue Cuvelle, où il travaille.

M. Fischer, commissaire de police, a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de ce vol.

Braderie du 2 Juillet
Magasin DUBRUNFAUT, 30, rue Pauvrée
Vente dans le magasin et sous la grand'porte d'un lot de coupons : **Cretonnes imprimées, tissus pour ameublements, vichy, nappes, tarlis et couvertures, SOLDES avec GRAND RABAIS.**

UN VELO DISPARAIT

M. Georges Vannes, âgé de 34 ans, homme de peine, demeurant à attrelos, 4, rue de Beck, avait déposé sa bicyclette contre la façade de l'estaminet portant le N° 96, dans la Grand'Rue, jeudi soir, vers 21 heures. M. Georges Vannes prit une consommation. Lorsqu'il ressortit, un quart d'heure plus tard, il eut la désagréable surprise de constater la disparition de sa bicyclette. Immédiatement, M. G. Vannes s'en vint porter plainte devant M. Fischer, commissaire de police du 52 arrondissement. Celui-ci a ouvert une enquête en vue de retrouver l'audacieux filou.

M. Georges Vannes estime le préjudice qui lui est causé à environ 475 fr.

MAINTENANT...
JEVOIS CLAIR !
grâce à...
JOSE FRIBOURG
Opticien-Spécialiste
"A l'Optomètre"
18 bis Grande-Rue, ROUBAIX
LUNETTERIE OPTIQUE
ORDONNANCES — REPARATIONS

LES RIGUEURS DU SENS UNIQUE

Il est formellement interdit à tout véhicule, autos, voitures ou vélos, de circuler rue de la Fosse-aux-Chênes, contrairement au sens unique.

Avant-hier jeudi, vers 17 heures, un cycliste, M. René G..., 18 ans, employé de commerce, demeurant à Hauboudin, rue d'Emmerin, passait dans la rue de la Fosse-aux-Chênes dans la direction contrariant le sens unique. Un agent de police du 4e arrondissement dressa procès-verbal à M. René G..., pour infraction au xarrêtés municipaux.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez
Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de révision des jeunes gens de la classe 1928 et des ajournés des classes de 1926 et 1927, du canton de Roubaix-Ouest, ont eu lieu hier vendredi 29 courant.

La séance, commencée à 9 heures 15, s'est terminée vers 11 heures 15.

Le conseil, présidé par M. Gimat, conseiller de préfecture, était composé de MM. A. Lorthioir, conseiller général ; A. Chuffart, conseiller d'arrondissement ; le chef de bataillon Jonquères, remplaçant le général Bossu, représentant la première région, assistés de M. le capitaine Marcq, remplaçant le commandant du bureau de recrutement de Lille et MM. les médecins militaires.

En outre, étaient présents : MM. le docteur Dupré et H. Thérin, adjoints au maire de Roubaix ; Ponthieu, adjoint au maire de Croix ; Leveugle, adjoint au maire de Wasquehal ; F. Cerisier, chef du bureau militaire à la Préfecture et P. Braskamp, chef du bureau militaire à la mairie de Roubaix.

Le nombre des jeunes gens examinés a été de 343.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et la police municipale, sous les ordres de M. l'adjudant Blanchard, remplaçant le capitaine Duval, commandant la section de gendarmerie de Roubaix et M. Desmettre, commissaire central.

EXCELSIOR — LA — **Grande Brasserie**
vend ses réputées bières en bouteilles avec ristournes les plus élevées à qualité égale. — Pilsen, Munich, Bock Excelsior, Bock Flamand et Lion d'Argent.

UNE VISITE AU CIMETIERE MILITAIRE

A l'issue du conseil de révision, une délégation militaire, composée de MM. le chef de bataillon Jonquères ; le capitaine Marque et le médecin-major Ayme, accompagnés de MM. Thérin et De Brabander, adjoints au maire ; Fray, secrétaire général de la mairie et Cérisier, chef du bureau militaire de la Préfecture, se sont rendus au terrain spécial militaire du cimetière de Roubaix, où reposent plus de 1.000 de nos concitoyens tombés au champ d'honneur.

M. l'adjoint Thérin a donné aux visiteurs toutes indications utiles concernant la création et l'ordonnancement de notre cimetière militaire.

Cette visite fit une profonde impression sur tous les membres de la délégation, qui s'intéressèrent vivement aux explications données et félicitèrent l'Administration municipale pour le bel agencement et la belle tenue de notre cimetière militaire.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.), tordeuses la plus grande largeur, 100 fr. garantie 5 ans ; **J. OLIVIER BRASSART**, 166, rue de Paris, **TOURCOING** (près Gare des Francs).
On porte à domicile (gratuitement). 826

CONCERTS PUBLICS D'ETE

Voici le programme du Concert public qui sera donné au Parc Barbieux, le dimanche 1er juillet, de 16 h. 30 à 18 h. 30, par la Musique Municipale « La Grande Harmonie ».

Première partie. — 1. Marche des Prêtres d'Athalie (Mendelssohn) ; 2. Henri VIII, ballet divertissement (Saint-Saens) : a) Entrée des Clans ; b) Idylle Ecossaise ; c) Danse de la Gipsy ; d) Gigue et Final ; 3. Solo de trompette (Chapuis), soliste, M. Maurice Leclercq, 1er prix du Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire de Roubaix.

Deuxième partie. — 1. La Navarraise (Massenet) ; 2. Danses norvégiennes (Grieg) ; 3. Carnaval norvégien (Swendsen) ; 4. Marche hongroise (Berlioz).

Phonographes
J. BARDIAUX. Seule Maison (53, rue de Lannoy) accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.
LUTHERIE JAZZ-BAND
depuis 475 francs. — Facilités de paiement
MAISON DE CONFIANCE

Sociétés et Comités

FÉDÉRATION DES JARDINS OUVRIERS. — La Fédération des Jardins Ouvriers de Roubaix rappelle à ses adhérents que le concours qu'elle organise sous la dénomination de « Concours du meilleur jardinier de Roubaix » aura lieu dimanche 1er juillet avec le concours de M. Louis Bossut, président du Cercle Horticole et de M. Alfred Pinte, l'horticulteur bien connu.

Le jury commencera ses opérations à 8 heures, de façon à les terminer pour une heure. L'itinéraire adopté sera le suivant :

« Groupes de jardins de la Fraternité, Sartel, Laboureur, Vélodrome de Wattrelos, Beau-Chêne les-Couteaux ; Blanc-Seau, Croix ».

Il est instamment recommandé aux jardiniers d'indiquer les jardins par des numéros bien apparents.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Réunion de Comité, le 1er juillet, à 11 heures, aux Arcades. Ordre du jour : Annuaire et ristournes aux groupes.

Groupe Teinture. — Réunion le dimanche 1er juillet, à 10 h. 45, Hôtel de France, Grand' Place, 1, à Roubaix. Ordre du jour : Questions diverses. Une causerie d'ordre pratique sera faite par M. Castel.

Excursion générale du 28 au 31 juillet. — Le choix du Comité s'est porté cette année, comme but d'excursion sur Paris-Versailles.

Coïncidant avec la Fête des Fabricants, le départ aurait lieu le samedi 28 et retour facultatif le lundi ou mardi soir.

Le dimnache serait consacré à la visite des principaux Musées ou curiosités de la capitale, en soirée : Théâtre.

Le lundi, Versailles, son château, Trianon et les coins pittoresques du Parc.

Mardi 31 juillet : Visite des Usines Citroën ou Farman.

Quelques semaines nous séparent encore de ces jours de vacances et le Comité recevrait avec plaisir les adhésions de principe, 55, rue Neuve, Roubaix, pour en décider le programme.

L'assemblée générale de la Section Mutuelle est définitivement fixée